

Bourse Aide à la Mobilité Internationale-CROUS

Présentation :

L'aide à la mobilité internationale vous permet de suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer un stage international.

Critères d'éligibilité :

L'aide à la mobilité internationale (400€ / mois) peut vous être attribuée si vous remplissez les conditions suivantes :

● Votre séjour aidé à l'étranger dure entre 2 et 9 mois consécutifs. Au cours de l'ensemble de vos études supérieures, vous ne pouvez cumuler plus 9 mois d'aide à la mobilité internationale.

● Vous êtes boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une allocation annuelle (dispositif des aides spécifiques)

● Vous préparez un diplôme national relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur...

● Dans un établissement d'enseignement supérieur public / qui a engagé une démarche de contractualisation avec l'État.

● Votre formation ou votre stage à l'étranger s'inscrit dans le cadre de votre cursus d'études.

Modalités de versement :

L'aide vous sera accordée en fonction de la durée de votre séjour et de certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil, le coût de la vie du pays choisi.

L'aide à la mobilité internationale est cumulable avec une aide au mérite. Vous conservez votre bourse sur critères sociaux et la bourse Erasmus+.

Le paiement des aides à la mobilité internationale est confié aux établissements d'enseignement supérieur. Le chef de votre établissement d'origine est tenu de contrôler votre assiduité aux cours prévus dans votre projet pédagogique, voire votre présence dans le cadre d'un stage. En cas de manquement constaté, l'établissement met fin immédiatement au versement de l'aide.

Comment l'obtenir ?

Transmettez au service des relations internationales de votre établissement une demande d'aide à la mobilité, accompagnée d'un projet de séjour d'études ou de stage internationaux.

Le chef d'établissement retient les candidatures en fonction de la qualité et de l'intérêt pédagogiques des projets individuels des étudiants et de leur conformité avec la politique internationale menée par l'établissement.

